



RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DES ORGANISMOS DE CUENCA

Déclaration de LAHTI

19 juin 2019



Ympäristöministeriö
Miljöministeriet
Ministry of the Environment



Ministry of Agriculture
and Forestry of Finland



Centre for Economic Development,
Transport and the Environment



LAHTI



With the support of:
**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Déclaration de LAHTI

19 juin 2019



Ympäristöministeriö
Miljöministeriet
Ministry of the Environment



Ministry of Agriculture
and Forestry of Finland



opment,
nent

I  Vesijärvi

LAHTI

t of:

AISE
SITÉ
L'ÉTAT



TR1: Qualité Eau – Bon état écologique - Microplastics

- Etendre l'échéance de 2027 - adopter des mesures:
 - renforcer la mise en application de la DCE en ciblant des actions telle la prévention des pollutions par les nitrates, les investissements TUU ou les permis environnementaux industriels
 - plus d'intégration entre Directives et politiques sectorielles : les objectifs de la DCE doivent être mieux incorporés dans les autres politiques européennes (PAC, industrie, énergie, transport notamment)
 - renforcer les moyens d'action de l'inspection et du contrôle.



TR1: Qualité Eau – Bon état écologique - Microplastics

- Micro-plastiques
 - rapprocher les politiques de l'eau et de la biodiversité
 - prendre en compte dans les objectifs d'évaluation DEC des politiques et stratégies mises en œuvre pour éradiquer les micro-plastiques
 - intégrer la problématique des micro-plastiques dans les PG/PM
 - réaliser une analyse poussée pour définir les mesures/ solutions à prendre au niveau bassin



TR2: Agriculture - CC : agroécologie ressource

- Mieux cerner le nexus eau – agriculture – alimentation – environnement
- Favoriser le développement de l'agroécologie en tant que moyen d'atteindre les objectifs DCE
- Mieux intégrer les préoccupations de gestion de l'eau dans la PAC
- Engager les communautés agricoles au plan local dans les processus d'élaboration des plans de gestion de bassin et de programmes de mesures.



TR2: Agriculture - CC : agroécologie ressource

- Réflexion sur l'incohérence entre effacement des barrages et développement de réservoirs multiusage pour le défi CC
- Améliorer le lien entre les Plans de gestion / PoM et PAC : traduire les mesures Eau dans la PAC ; lisibilité de la DCE par le secteur agricole;
- Opportunité dans le processus Plan Stratégique Agriculture des EM
- Assurer l'intégration des connaissances des politiques de l'eau dans les formations agricoles
- Quelle suite pour la réutilisation des eaux usées urbaines traitées

TR3: Révision DCE – Exemptions - OOAo

- Nécessité de revoir les règles d'exemption pour prochain cycle - discussion à mener avec les Organismes de bassin
- Nécessité de définir le cadre pour les exemptions au-delà de 2027
- Principe « OOAo » : développer d'autres indicateurs plus informatifs utilisable dans la communication
- Utiliser aussi les PGB comme outil de rapportage notamment vers le public
- Rapport succinct à élaborer pour souligner les résultats obtenus au cours du cycle



TR4: Eaux côtières - Bassins

- Développer une réelle synergie entre DCE et Directive Stratégie Marine
- En particulier, sur les méthodologies d'évaluation de l'état des eaux
- Analyse conjointe de l'impact des activités terrestres sur les eaux côtières et impact des activités marines
- Importance d'une forte coordination entre les différents services administratifs et acteurs des 2 directives + Parties prenantes
- Développer la coordination à l'échelon local, en impliquant davantage les autorités locales et les acteurs de terrain appliquant les 2 DIR



TR5: Coopération internationale

- Rôle déterminant des CI de UE dans la mise en œuvre de la DCE et des conventions internationales
- Les travaux des CI doivent s'inscrire dans la perspective européenne (diplomatie de l'eau de UE)
- Mutualisation des travaux des CI souhaitable et Recherche de complémentarité avec les travaux de la CIS
- Recherche de convergence des politiques au sein des districts transfrontaliers



TR5: Coopération internationale

- Renforcer le soutien aux Commissions
- Promouvoir la coopération internationale entre autorités locales / mécanismes de financement type 1% pour atteinte des ODD
- Favoriser les accords de coopération entre Pays dans les districts internationaux pour créer des conditions de gouvernance adaptée (confiance, compréhension commune fondées sur données, analyses précises, fiables, accessibles)
- Dissémination des expériences DCE dans les bassins partagées avec pays voisins / adaptation aux conditions locales





RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DES ORGANISMOS DE CUENCA

17th Europe-INBO Conference Lahti, Finland, 17-20 June 2019



Ympäristöministeriö
Miljöministeriet
Ministry of the Environment



Kiitos !

Ministry for Economic Development,
Employment and the Environment



With the support of:

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

